

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **28 mars 2013**

Délibération n° 2013-3838

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Réalisation de prestations de nettoyage manuel des voiries et réalisation d'interventions rapides sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Justet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 mars 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : vendredi 29 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Kabalo, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, MM. Lévêque, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Barral (pouvoir à M. Vincent), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Assi (pouvoir à M. Buffet), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), M. Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bocquet (pouvoir à M. Geourjon), Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B.), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Hugué (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Gillet), Lambert (pouvoir à M. Longueval), Mme Levy (pouvoir à M. Augoyard), M. Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palaja, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas, Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, Bolliet, Llung, Louis, Muet, Nissanian, Touraine.

Conseil de communauté du 28 mars 2013**Délibération n° 2013-3838**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Réalisation de prestations de nettoyage manuel des voiries et réalisation d'interventions rapides sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de nettoyage manuel des voiries et la réalisation d'interventions rapides sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon.

Les prestations attendues comportent, notamment, l'exécution et l'encadrement des interventions de nettoyage, programmées ou non, situées sur l'espace public (rues, voies piétonnes, places, parcs, etc.), l'exécution des interventions rapides de nettoyage sur demande des subdivisions de la direction de la propreté pour enlever des déchets abandonnés, des débris ou fluides consécutifs à un accident, des matériaux perdus, le transport de ces déchets et leur déchargement et des prestations occasionnelles de nettoyage (manifestations, braderies, suractivités saisonnières, etc.).

Il s'agit d'un renouvellement de marché qui fait suite à un appel d'offres ouvert en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics et qui est réparti en 3 lots géographiques correspondant aux différentes subdivisions de la direction de la propreté sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine :

- lot n° 1 : les subdivisions centre-ouest et nord-ouest,
- lot n° 2 : les subdivisions centre-est et sud-ouest,
- lot n° 3 : les subdivisions nord-est et sud-est.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter de sa date de notification. Le lot n° 1 comporterait un engagement de commande minimum de 8 000 000 € HT, soit 9 568 000 € TTC et maximum de 16 000 000 € HT, soit 19 136 000 € TTC pour la durée du marché. Le lot n° 2 comporterait un engagement minimum de 8 400 000 € HT, soit 10 046 400 € TTC et maximum de 16 800 000 € HT, soit 20 092 800 € TTC pour la durée du marché, et le lot n° 3 comporterait un engagement de commande minimum de 6 800 000 € HT, soit 8 132 800 € TTC et maximum de 13 600 000 € HT, soit 16 265 600 € TTC pour la durée du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 15 février 2013, a classé les offres et choisi, parmi les différents lots, celles des entreprises ou groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : prestations de nettoyage manuel des voiries et réalisation d'interventions rapides sur le territoire des subdivisions centre-ouest/nord-ouest, entreprise SRP Polyservices, pour un montant minimum de 8 000 000 € HT, soit 9 568 000 € TTC et maximum de 16 000 000 € HT, soit 19 136 000 € TTC sur la durée totale du marché,
- lot n° 2 : prestations de nettoyage manuel des voiries et réalisation d'interventions rapides sur le territoire des subdivisions centre-est/sud-ouest, entreprise SRP Polyservices, pour un montant minimum de 8 400 000 € HT, soit 10 046 400 € TTC et maximum de 16 800 000 € HT, soit 20 092 800 € TTC sur la durée totale du marché,

- lot n° 3 : prestations de nettoyage manuel des voiries et réalisation d'interventions rapides sur le territoire des subdivisions nord-est/sud-est, groupement Pizzorno/Dragui Transport, pour un montant minimum de 6 800 000 € HT, soit 8 132 800 € TTC et maximum de 13 600 000 € HT, soit 16 265 600 € TTC sur la durée totale du marché ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande d'une durée ferme de 4 ans concernant des prestations de nettoyage manuel des voiries et la réalisation d'interventions rapides sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes contractuels y afférents, avec les entreprises ou groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : prestations de nettoyage manuel des voiries et réalisation d'interventions rapides sur le territoire des subdivisions centre-ouest/nord-ouest, entreprise SRP Polyservices, pour un montant minimum de 8 000 000 € HT, soit 9 568 000 € TTC et maximum de 16 000 000 € HT, soit 19 136 000 € TTC sur la durée totale du marché,

- lot n° 2 : prestations de nettoyage manuel des voiries et réalisation d'interventions rapides sur le territoire des subdivisions centre-est/sud-ouest, entreprise SRP Polyservices, pour un montant minimum de 8 400 000 € HT, soit 10 046 400 € TTC et maximum de 16 800 000 € HT, soit 20 092 800 € TTC sur la durée totale du marché,

- lot n° 3 : prestations de nettoyage manuel des voiries et réalisation d'interventions rapides sur le territoire des subdivisions nord-est/sud-est, groupement Pizzorno/Dragui Transport, pour un montant minimum de 6 800 000 € HT, soit 8 132 800 € TTC et maximum de 13 600 000 € HT, soit 16 265 600 € TTC sur la durée totale du marché.

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 611 - fonction 813 - opération n° 0P24O2456.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mars 2013.